

## **Règlement particulier du 2ème TOURNOI Semi-Nocturne du BSB (badminton ST Brevin)**

Art.1 : Le BSB (Badminton Saint Brevin) organise le Samedi 05 Novembre 2022, pour les joueurs licenciés et en règle avec la FFBAD, le tournoi semi-nocturne du BSB au gymnase de Corsept (44560), rue de la Mairie. Les joueurs seront convoqués à partir de 16h00 et les matchs débiteront à 17h00. La juge-arbitre de cette compétition sera Isabelle MARRIE. Le tournoi est autorisé par la Ligue des Pays de la Loire et la FFBad.

Art.2 : Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires fédéral et local en vigueur lors de leur circulation dans le gymnase, dans les vestiaires ainsi que pendant leurs matchs. Ce protocole sera affiché à l'entrée du gymnase.

Art.3 : Ce tournoi est ouvert aux catégories R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC dames et hommes licenciés FFBAD. Tableaux DH et DM. Un seul tableau possible. IMPORTANT ! Seuls les joueurs et joueuses cadets, juniors, seniors et vétérans sont autorisés à jouer. Au sein d'un même tableau, les écarts de CPPH entre le meilleur et le plus faible des joueurs seront limités à un facteur 16. Cette limitation peut conduire à séparer les tableaux, rejeter les paires trop hétérogènes ou bien refuser les joueurs qui auraient un CPPH trop fort ou trop faible au vu des autres inscrits.

Art.4 : Les joueurs intéressés à participer au tournoi s'inscrivent et règlent via Badnet. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement. La participation est fixée à 13 euros. La clôture des inscriptions est fixée au 28 Octobre 2022.

Art.5 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter ou de regrouper certaines catégories respectivement trop ou insuffisamment représentées et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, avec l'accord du Juge-Arbitre. Les têtes de séries seront déterminées en fonction du CCPH de la FFBAD à la date du tirage au sort, le 27 Octobre 2022.

Art.6 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du Tournoi. Un joueur est susceptible d'être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'heure indiquée sur l'échéancier.

Art.7 : Le tournoi se déroulera en 2 sets gagnants de 21 points, sous forme de poules de qualifications de 3 ou 4 joueurs. Un ou deux sortants par poule pour les phases finales qui se dérouleront par élimination directe sans consolante, ou poule unique de 5. A l'appel de leur nom, les joueurs auront 3 minutes d'échauffement. Le temps de repos est de 20 minutes minimum entre chaque match (Temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant) et un joueur est susceptible d'être disqualifié s'il ne se présente pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin de leur match.

Art.8 : Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. En cas de litige, le volant de référence sera le RSL Grade 3.

Art.9 : La tenue obligatoire du badminton sera exigée pendant le tournoi, selon le règlement FFBAD. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

Art.10 : Tout joueur inscrit ne se présentant pas au tournoi s'expose, ainsi que son club, aux pénalités prévues par le règlement FFBAD, sauf présentation d'un document justifiant son absence, envoyé dans les 5 jours à la Ligue. Les forfaits ne seront remboursés que s'ils sont justifiés et annoncés avant le tirage au sort. Tout retard le jour du tournoi devra être signalé dans les 30 minutes précédentes l'heure du début de la compétition. Dans le cas contraire, les participants en retard seront déclarés forfaits. Tout joueur désireux de s'absenter, quel qu'en soit la raison ou la durée devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art.11 : Les réclamations seront faites auprès du juge arbitre par un représentant du club. Tout litige sera tranché sans appel par le juge-arbitre. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce présent règlement

Art.12 : Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Art. 13 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Art. 14 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, incidents ou accidents.

Art 15 : Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur durant toute la durée de la compétition. Le comité d'organisation, le club ou son représentant ne pourront être tenus pour responsables des conséquences de l'absence d'un responsable légal majeur accompagnant le joueur mineur. Le club se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article 14.

Art.16 : Le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation au tournoi du BSB sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Art.17 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.